CONSULAT GENERAL DE FRANCE A FRANCFORT

ZEPPELINALLEE 35
60325 FRANCFORT
Téléphone : 069/7950960

le 27/04/2017

Objet : PROCES VERBAL DE LA 1ERE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 07/04/2017 à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Francfort

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme AUVRAY Odile, Conseiller consulaire, représentée par Mme Henry-Werner
- M. CHERPIN Dominique, Conseiller consulaire, représenté par M. Langlet
- Mme HENRY-WERNER Anne, Conseiller consulaire
- M. LANGLET Jean-Marie, Conseiller consulaire
- Mme LASZLO Sophie, Consule générale
- M. PROCOPE-MAMERT Octave, Conseiller consulaire
- M. RISTORI Franck, Consul général adjoint

Membre désigné :

- M. CARDOT Alain, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Trésorier ADFE-Hessen
- Mme CLOAREC Sylvie, Représentant des parents d'élèves, Lycée français Victor Hugo de Francfort
- M. DE LA FOUCHARDIERE Marc, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Trésorier de l'UFE-Hesse
- Mme DURAND-ASSOULY Magali, Représentant établissement d'enseignement, Proviseure du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme HOUDAYER Florence, Représentant des parents d'élèves, Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LANGENSCHEID Audrey, Représentant des personnels enseignants, Lycée Français de Düsseldorf
- Mme LEAUTE Annick, Représentant des personnels enseignants, Lycée Victor Hugo de Francfort
- Mme LEDRU-NEIRYNK Isabelle, Représentant établissement d'enseignement, Directrice de l'Ecole française de Sarrebruck et Dillingen
- M. MEYER Pascal, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée français Victor Hugo de Francfort

- M. REY Philippe, Représentant établissement d'enseignement, Directeur de l'Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn

Experts :

- M. FOURMY Fabrice, Consul-adjoint (non président de la CLB), Chef de Chancellerie
- M. MARCHETTI Denis, Agent comptable de l'établissement, Gestionnaire du Lycée Français de Düsseldorf
- Mme NIMAL Claire, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme RADELET Bénédicte, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme THIRION Vanessa, Agent comptable de l'établissement, Lycée Victor Hugo de Francfort

Absents :

- Mme DESSELLE, Représentant des personnels enseignants, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme FONDECAVE Aurélie, Conseiller consulaire
- Mme HILGER Caroline, Représentant des parents d'élèves, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen
- Mme KUHN, Représentant des parents d'élèves, Ecole De Gaulle Adenauer de Bonn
- Mme SCHAFF Pascale, Représentant des personnels enseignants, Ecole française de Sarrebruck et Dillingen

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Les représentants des parents et des enseignants des établissements de Bonn et Sarrebruck n'ont pu être présents en raison de contraintes professionnelles et d'éloignement.

INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION:

Mme Laszlo, Consule générale, accueille les participants et confie la présidence de la séance l'après-midi à M. Ristori, Consul adjoint.
Elle rappelle le principe de confidentialité et présente le bilan global de l'AEFE des campagnes 2015/2016 et 2016/2017, ainsi que le bilan de la dernière campagne locale.
Elle expose les ajustements du nouveau dispositif d'attribution des bourses pour la campagne 2017/2018 ainsi que le cadre budgétaire, avec une enveloppe de crédits limitative de 558.000 euros pour les établissements de Francfort, Bonn, Düsseldorf et Sarrebruck (montant des quotités théoriques proposées : 490.783 euros). 25.000 euros ont été accordés à la demande du poste sur la réserve d'intervention, en raison des quotités théoriques très en-dessous des besoins des familles et de plusieurs cas de familles monoparentales en grande difficulté suite à des divorces franco-allemands, pénalisées par le barème qui ne correspond pas au coût de la vie réel en Allemagne.
Les membres du CCB ont été informés des besoins du poste en amont et en aval du dialogue de gestion.

CADRE DES TRAVAUX DE LA 1ère CLB FIXE PAR L'AEFE :

M. Fourmy rappelle le calendrier de la campagne, qui devrait permettre d'adresser les notifications aux familles fin juin.
Il expose les dispositions générales à appliquer dans le cadre de la campagne fixée dans l'Instruction générale 2017. La contribution progressive de solidarité est fixée à 2% à ce stade de la campagne 2017/2018. L'indice IPA de Francfort à 91% et les seuils d'exclusion en matière de patrimoine restent inchangés.
Il précise que la visite à domicile doit devenir la règle pour les demandeurs ne déclarant aucun revenu ou ceux dont l'appréciation sur pièces des revenus est délicate.

FRAIS DE SCOLARITE :

* Lycée français Victor Hugo de Francfort :
augmentation des frais de scolarité de 10 euros par an pour chaque cycle ;
frais de 1e inscription ou pour les examens inchangés ;
les tarifs de la demi-pension, gérée par le prestataire Sodexo, augmentent de 5,60 à 5,90 euros par repas. Les renouvellements de bourses de demi-pension sont validés à ce stade sur la base du nombre de jours de fréquentation de la cantine en 2016/2017.
La subvention du programme Bambini de la ville de Francfort aux élèves de maternelle grande section (1.200 euros/an) devrait être maintenue.

* Ecole de Gaulle-Adenauer de Bonn :
les tarifs 2017/2018 ne sont pas encore disponibles, ils seront fixés lors de l'Assemblée générale qui se réunira le 12/06/17. Une augmentation d'environ 5% est envisagée.

*Lycée Français de Düsseldorf :
augmentation des frais de scolarité de 1,5%, les autres frais inchangés.

* Ecole française de Sarrebruck :
les tarifs 2017/2018 ne sont pas encore disponibles, ils seront fixés lors de l'Assemblée générale qui se réunira le 18/05/17. Après plusieurs années de tarifs inchangés, une augmentation d'environ 5% est envisagée.

Les frais de transport en commun ont été augmentés de la hausse des tarifs des transports publics dans chaque ville au 1e janvier 2017. L'abonnement, ainsi que la fréquentation de la demi-pension, seront contrôlés par les établissements scolaires en septembre prochain.

RÉPARTITION DES DOSSIERS :

Mme Radelet présente ensuite les 186 demandes déposées.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

MONTANT DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION:

FRANCFORT :
- 93 demandes examinées (7 nouvelles demandes et 86 renouvellements)
- 81 demandes proposées pour un montant total de 254.608,39 euros (2 ajournements, 10 rejets)

BONN:
- 7 demandes examinées (7 renouvellements)
- 7 demandes proposées pour un montant total de 8.723,93 euros

SARREBRUCK:
- 29 demandes examinées (1 nouvelle demande et 28 renouvellements)
- 29 demandes proposées pour un montant total de 40.222,49 euros

DÜSSELDORF:
- 57 demandes examinées (2 nouvelles demandes et 55 renouvellements)
- 56 demandes proposées pour un montant total de 254.396,32 euros (1 rejet)

TOTAL : 173 demandes proposées pour un montant total de 557.951,13 euros

A noter :

- 10 familles actuellement boursières n'ont pas déposé de demande de renouvellement pour 2017/2018 (hors élèves boursiers actuellement en classe de Terminale ou en dernière classe de l'établissement : CM1 à Bonn et CM2 à Sarrebruck) :
* à Francfort :
1 famille : passage dans système allemand ;
5 familles : amélioration de la situation financière ;
1 famille : départ en France
* à Sarrebruck :
1 famille : amélioration des revenus ;
1 famille : raison médicale (02/17 AVC de la mère), la famille déposera un dossier en CCB2
1 famille : passage anticipé au lycée (non confirmé, la famille déposera en CCB2)

- Cotisations sociales à la CFE (Caisse des Français de l'Etranger) : une famille envisage le dépôt d'un recours concernant le point 2.3 de l'Instruction sur la non prise en compte de ses cotisations santé versées par choix à la CFE et à une complémentaire en France, pour un coût inférieur à celui d'une caisse maladie privée allemande.

- Barème : Le barème ne tenant pas compte du coût de la vie réel en Allemagne, la grande majorité des quotités ont dû être modifiées car inadaptées à la situation des familles. Le CCB relève donc l'importance de bénéficier encore à l'avenir d'une enveloppe largement supérieure au montant des quotités théoriques. Afin de respecter l'homogénéité du traitement des dossiers, les mêmes règles de pondération que l'année dernière ont été appliquées. De plus, la prise en charge par les familles à l'aide sociale, boursières à 100%, de 1€/repas/enfant a été maintenue, minimisant l'écart pouvant intervenir avec certaines familles de travailleurs pauvres aux revenus comparables mais n'ayant pas une quotité totale.

La séance est levée à 17h30.